

SCoT DE L'AGGLOMÉRATION TOURANGELLE

3. Annexes

3.6 Résumé non technique

de l'évaluation environnementale

Version pour arrêt – 24 octobre 2025

Table des matières

Préambule	3
Présentation du projet.....	4
Processus d'évaluation environnementale	5
Caractérisation de la sensibilité environnementale du territoire.....	5
Synthèse de l'état initial de l'environnement	7
Évolution prospective du territoire et stratégie adoptée	13
Présentation des scénarios	13
Scénario retenu	16
Les incidences prévisibles du SCoT sur l'environnement et les mesures mises en œuvre pour éviter, réduire voire compenser les conséquences dommageables sur l'environnement	19
Analyse du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)	19
Analyse du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).....	21
Les principales mesures ERC mises en place sont les suivantes	22
Les incidences au niveau des secteurs de projets.....	24
Les incidences sur le réseau Natura 2000.....	26
La consommation de l'espace	29
Les capacités d'accueil du territoire.....	30
Les indicateurs de suivi	33

Préambule

Le résumé non technique a vocation à présenter le projet d'élaboration du SCoT de l'agglomération tourangelle de manière à assurer la bonne information du public sous la forme d'une présentation synthétique de l'évaluation environnementale du projet.

→ Pourquoi une évaluation environnementale ?

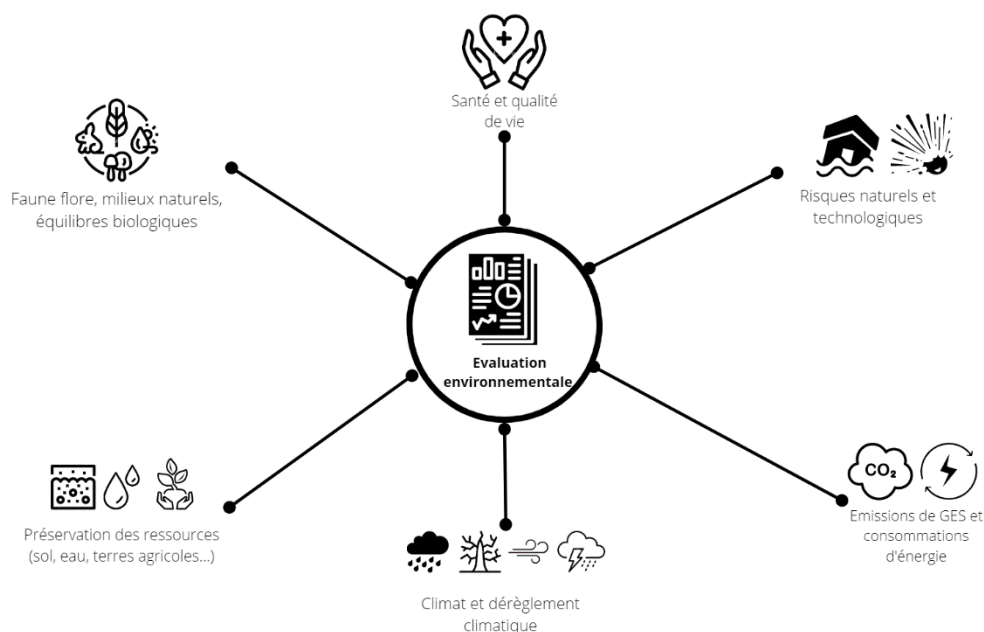
Le projet de révision SCoT de l'agglomération tourangelle est soumis à évaluation environnementale conformément au code de l'environnement. Cette évaluation a été rendue obligatoire par la loi ASAP du 7 décembre 2020 et par le décret du 13 octobre 2021.

→ À quoi sert une évaluation environnementale ?

L'évaluation environnementale est une démarche qui vise à intégrer l'environnement dans l'élaboration du projet de planification du territoire. Elle doit ainsi permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- Aider la collectivité à orienter le projet de SCoT vers une intégration fine des enjeux environnementaux ;
- Eclairer l'autorité environnementale sur le projet (nature, contenu, impacts, mesure) pour que celle-ci puisse rendre un avis éclairé sur le projet ;
- Garantir le droit à l'information du public.

→ Quelles thématiques sont abordées dans l'évaluation environnementale ?



Présentation du projet

Le présent dossier d'évaluation environnementale concerne le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle (SMAT) qui comprend trois intercommunalités : Tours Métropole Val de Loire (TMVL), Tours Est Vallée (TEV) et Touraine Vallée de l'Indre (TVI).

Le territoire est situé dans le département de l'Indre-et-Loire et comprend un centre métropolitain autour de Tours et des territoires ruraux en périphérie. Cette région dispose notamment d'un patrimoine naturel et architectural riche avec de nombreux châteaux classés le long de la Loire, de l'Indre ou du Cher.

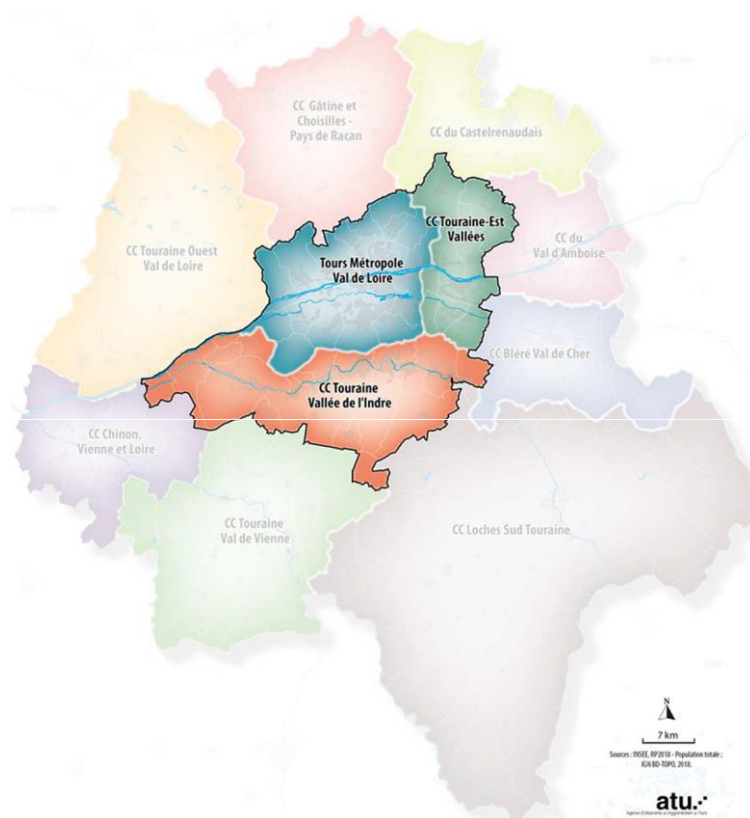


Figure 1. SMAT au sein du département de l'Indre et Loire

Le projet de révision du SCoT vise à déterminer l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire. Il s'articule autour de plusieurs piliers de développement :

- L'adaptation au changement climatique
- L'urbanisme favorable à la santé
- La zéro artificialisation nette

Processus d'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale est un processus qui permet d'**intégrer l'environnement** dans l'élaboration du projet et ce dès les phases amonts. Elle doit être réalisée de manière **continue**, **itérative** et **participative** afin de permettre à chacun de prendre conscience des enjeux environnementaux et ceux relatifs à la santé humaine. Celle-ci a été rendue obligatoire pour toute élaboration de SCoT au titre de l'article L. 104-1 du code de l'urbanisme.

Le processus d'évaluation environnementale suit le schéma suivant :

- Participation à l'élaboration du document afin de garantir l'intégration des enjeux environnementaux ;
- Réalisation d'un rapport d'évaluation des incidences (étude d'impact) qui traduit des choix faits au cours de l'élaboration du document ;
- Consultation autour de l'étude d'impact : autorité environnementale, collectivités territoriales concernées par le projet, public (enquête publique) ;
- Examen par l'autorité compétente ;
- Décision de l'autorité compétente (justification de la mise en balance des enjeux environnementaux avec des enjeux autres et des mesures d'ERC).

Caractérisation de la sensibilité environnementale du territoire

Où sont les éléments de présentation du territoire et à quoi cela sert-il ?

Le diagnostic permet de comprendre les dynamiques territoriales d'un point de vue démographique, social, habitat etc... Il permet de caractériser la façon dont le territoire a évolué sur les 10 dernières années et constitue la base pour définir le projet du SCoT.

Le diagnostic urbain, social est disponible dans la pièce *3.1 Diagnostic territorial*.

L'état initial de l'environnement identifie les enjeux environnementaux existants sur le territoire et constitue le point de départ de la démarche d'évaluation environnementale. Il est la base des points d'attention environnementaux intégrés dans le projet de SCoT.

L'état initial de l'environnement complet est disponible dans la pièce *3.2 État initial de l'environnement*. L'ensemble des données chiffrées et des cartographies y sont disponibles. Une synthèse est disponible dans ce résumé non-technique.

Pourquoi définir la sensibilité du territoire ?

La caractérisation de la sensibilité du territoire permet de hiérarchiser et identifier les points particulièrement « sensibles » pour le territoire. L'idée

étant de pouvoir identifier quels sont les thématiques environnementales qui vont nécessiter une attention particulière.

Méthodologie

À partir d'une compilation des données existantes (porter à connaissance de l'État, documents cadres, données d'organismes publics, d'association [ATMO, etc.], études terrains) et de l'analyse des perspectives d'évolution du territoire en l'absence de PLU, les principaux enjeux environnementaux ont été établis puis classés en tenant compte de leur sensibilité vis-à-vis du projet de territoire et de la pression urbaine, ceci afin d'intégrer les besoins identifiés en environnement dans les réflexions du PLUi.

Ainsi pour chacun des domaines environnementaux, le tableau de synthèse ci-après décrit les éléments d'analyse permettant de juger de la sensibilité du territoire et les pressions qui s'exercent. La portée spatiale de ces sensibilités ou risques permet de mettre en évidence les zones particulièrement affectées.

Thématique très sensible pour le territoire
Thématique moyennement sensible pour le territoire
Thématique peu sensible pour le territoire

Synthèse de l'état initial de l'environnement

Identification des enjeux environnementaux et caractérisation des sensibilités environnementales

À partir d'une compilation des données existantes (porter à connaissance de l'État, documents cadres, données d'organismes publics, d'association, études terrains) et de l'analyse des perspectives d'évolution du territoire en l'absence de SCoT, les principaux enjeux environnementaux ont été établis puis classés en tenant compte de leur sensibilité vis-à-vis du document d'orientation et d'objectifs et du projet d'aménagement stratégique, ceci afin d'intégrer les besoins identifiés en environnement dans les réflexions du SCoT.

Ainsi pour chacun des domaines environnementaux, le tableau de synthèse ci-après décrit les éléments d'analyse permettant de juger de la sensibilité du territoire et les pressions qui s'exercent. La portée spatiale de ces sensibilités ou risques permet de mettre en évidence les zones particulièrement affectées.

La sensibilité du territoire est établie de la manière suivante :

Thématique très sensible pour le territoire
Thématique moyennement sensible pour le territoire
Thématique peu sensible pour le territoire

Etat initial de l'environnement		Sensibilité par rapport à l'environnement	Localisation
Thématique	Eléments d'analyse		
Milieu physique			
Climat	- Climat tempéré chaud - Précipitations globalement homogènes sur l'année - Impacté par le dérèglement climatique	Le changement climatique risque de fortement impacter le territoire : - Une augmentation de la sécheresse et des vagues de chaleur - Déséquilibre des précipitations avec une hausse en hiver et une baisse des précipitations en été - Baisse des débits d'étiages jusqu'à 50% - Hausse des températures moyenne de 3.5°C	Ensemble du territoire
Topographie	- Relief peu marqué - Territoire composé de plateaux et de vallées aux contours estompées - Grande diversité géologique, favorable à la production de ressources minérales	Le territoire Fort déficit en ressources, consommant bien plus qu'il ne produit. Ce déficit concerne à la fois les roches massives, avec peu de gisements disponibles, et les roches meubles, dont la ressource locale est peu exploitée car difficilement mobilisable	Ensemble du territoire
Occupation du sol	- Dominante d'espaces naturels, agricoles et forestiers - Sols à dominante naturelle - Tissu bâti, très dense au sein de Tours Métropole Val de Loire	La croissance urbaine doit être maîtrisée et limiter pour préserver les espaces agricoles	Ensemble du territoire avec une attention particulière aux espaces agricoles
Eau : hydrogéologie, hydrographie, gestion			

Hydrographie	- Trois réseaux cours d'eau principaux ; l'Indre, le Cher et la Loire - Un réseau hydrographique très dense et petits cours d'eau - Masse d'eau sous-terraines	La gestion de l'eau représente un enjeu de santé publique. Les enjeux sont les suivants : - Préservation de la qualité de l'eau - Réduire l'impact des inondations - Restaurer le fonctionnement naturel du milieu aquatique	Ensemble du territoire
Qualité de l'eau	- Etat écologique moyen pour la quasi-totalité des affluents de l'Indre - Qualité chimique : la quasi-totalité des masses d'eau du territoire présente un phénomène de dégradation des eaux qui est lié à des intrants en nitrates - Qualité variable des masses d'eau souterraines		Ensemble du territoire
Gestion de l'eau	- SDAGE Loire Bretagne - SAGE Cher Aval et SAGE Vienne Tourangelle - Plan Loire Grandeur Nature V		Ensemble du territoire
Biodiversité et trames écologiques			
Espaces remarquables	- Diversité des habitats : plateaux, vallées, espaces cultivés, forêts, prairies, landes, bocages, zones humides, haies	Le territoire accueille des espèces et habitats remarquables qui doivent être protégés	
Protection	De nombreuses protections : Natura 2000, ZNIEFF, ENS	Le territoire comporte de nombreux espaces protégés dont la protection doit être adaptée. De plus, la mise en réseau de ces espaces par une trame verte et bleue est prioritaire	
Préservation des espaces agricoles	Le territoire connaît une simplification de la mosaïque agricole et intensification des cultures, notamment au sein des vals	Les espaces agricoles constituent une ressource importante. Ils participent à la spécificité du paysage et permettent le nourrissage et la survie de certaines espèces (avifaune notamment). Le réseau de haies est à préserver	
Gestion de l'énergie			
Consommation / émission	Consommation : la consommation cumulée des trois territoires est de 7 876 GWhe dépendant majoritairement de produits pétroliers. Moins de 10% d'énergie renouvelable dans la consommation du territoire. Emissions : • les émissions cumulées de GES sont de 1 580 999 t_{eq}CO₂	Le territoire est assez dépendant des énergies fossiles émettrices de GES	Ensemble du territoire

	Les secteurs du transport et résidentiel sont les plus émetteur à l'échelle du SCoT : • 30 à 45% de la consommation		
Production	La production d'EnR repose principalement sur l'exploitation des ressources suivantes : biomasse ; solaire ; géothermie ; biogaz	Le territoire possède un important potentiel de développement des énergies renouvelables avec une production totale envisageable passant d'environ 465 GWh à 1 723 GWh (+ 270%).	Ensemble du territoire
Risques naturels et technologiques			
Risques naturels	Le territoire est exposé à de multiples risques naturels majeurs : - Inondations par débordement, remontées de nappes, ruissellement - Mouvements de terrain - Retrait et gonflement d'argiles très marqués sur les plateaux	Le territoire est soumis à de très nombreux risques d'origines naturels, notamment un risque d'inondation et mouvement de terrain et retrait et gonflement d'argile qui risquent de s'aggraver avec les effets du changement climatique	Inondation par débordement : Loire, Cher et l'Indre Inondation par remontées de nappes : les communes au sud de l'Indre ; entre les vallées du Cher et de l'Indre ; au nord-est de Tours Inondation par ruissellement : secteurs fortement urbanisés Mouvement de terrain : Rochecorbon, Vouvray et Larçay Retrait et gonflement des argiles : sensibilité à ce phénomène est très marquée, les plateaux
Risques technologiques	Plusieurs risques présents : - Les transports routiers qui peuvent permettre le transport de substance dangereuse, les canalisations de gaz naturel et une pipeline transportant des hydrocarbures - Les installations classées : 65 sites autorisés, 63 sites enregistrés, et 343 sites identifiés en autres régimes - Les sites SEVESO dont 3 en seuil haut	Les risques sont bien identifiés et localisés sur le territoire.	Au niveau des sites industriels et anciens sites industriels

Pollutions et nuisances			
Nuisances liées au bruit	Nuisances sonores à proximité des axes routiers, ferroviaires et de l'aéroport de Tours	La présence d'infrastructures routières majeures impacte le territoire mais celui-ci est globalement préservé des nuisances sonores. Le Plan de Prévention du Bruit identifie les communes les plus exposés	A proximité des infrastructures de transports routières, ferroviaires et aériennes
Qualité de l'air	La qualité de l'air est relativement bonne sur l'ensemble de l'intercommunalité. Cependant elle est dégradée par la présence de réseaux de transports denses et le centre métropolitain concentre également d'avantage de pollution.	La qualité de l'air est polluée dans le centre métropolitain et autour des axes routiers	Centre métropolitain et autour des axes routiers
Pollution des sols	Sur le territoire, de nombreux sites industriels ou anciens sites industriels ont accueilli une activité susceptible de générer une pollution dans les sols : 1157 sites CASIAS Le territoire accueille 24 sites pollués ou potentiellement pollués dont la plupart sont traités	Il existe des risques non négligeables liés au passé industriel et aux activités du territoire qui peuvent constituer un risque pour les populations ou les milieux naturels	Au niveau des sites industriels et anciens sites industriels
Exposition électromagnétique	Tours Métropole Val de Loire est particulièrement impacté par les antennes mobiles. Le reste du territoire est impacté par la présence de lignes à haute tension. Les communes situées à proximité des voies ferrées sont également concernées par des stations radios fixes	À ce jour, le seul constat partagé par les scientifiques sur les effets des radiofréquences est qu'une exposition aiguë de forte intensité aux champs électromagnétiques peut provoquer des effets thermiques. L'ANSES en 2013 met en évidence l'absence d'effets sanitaires avérés mais souligne les incertitudes sur les effets à long terme de l'exposition aux radiofréquences. L'ANSES recommande de ne plus augmenter le nombre de personnes sensibles exposées autour des lignes de transport d'électricité à très haute tension, et de limiter les expositions	Antennes mobiles : Tours Métropole Val de Loire Lignes à haute tension : TEV et TVI
Gestion des déchets			
TMVL	Collecte en porte à porte sur 11 communes Collecte en point d'apport volontaire (Ourry/CODEV) • 467 kg/habitant (2023)	Le système de gestion des déchets est bien défini et le Tonnage des collectes stables à une légère tendance à la baisse	TMVL
TEV	Collecte en porte à porte ou en point d'apport volontaire (uniquement sur le sud du territoire) • 569 kg/habitant (2024)	Le système de gestion des déchets est défini et le taux d'ordures ménagères a tendance à baisser tandis que le tonnage de tri sélectif augmente tout comme celui du verre en déchetterie	TEV
TVI	Collecte en porte à porte Pour les communes de TVI gérées par le SMICTOM 562,16kg/hab ont été collectés (2024)	Le ratio de collecte par habitant est en légère baisse pour les ordures ménagères et légère hausse pour le recyclage	TVI

	Pour les 8 communes gérées par TVI 579,56kg/hab collectés (2024)		
Paysages et patrimoine			
Paysage	Les identités paysagères du SMAT : • Les bords de Loire classés au patrimoine mondial de l'UNESCO • Parcs et jardins • Espaces agricoles et viticoles	Le maintien de l'identifié paysagère du territoire à travers le développement adapté doit permettre le maintien du paysage varié : forêts, châteaux, parcs, jardins, espaces naturels, agricoles et viticoles	Ensemble du territoire
Patrimoine	Sites UNESCO : • 11 sites classés et 18 sites inscrits Les sites recensés sont divers : châteaux, manoirs, moulins à eau, édifices religieux, parc, habitats troglodytes	Le patrimoine bâti et vernaculaire est identifié voir même classé sur l'ensemble du territoire. La prise en compte de ces spécificités conduit à une vigilance à ce sujet	Ensemble du territoire

Les enjeux majeurs pour le territoire du SCoT Tourangelle concernent donc :

1/ Préserver la biodiversité : La trame verte et bleue du territoire est riche et dispose de milieux variés : plateaux, vallées, espaces cultivés, forêts, prairies, bocages, zones humides, haies... Il faut développer et préserver ces espaces pour qu'ils puissent s'adapter aux effets du changement climatique, cela passe par la protection des réservoirs de biodiversité, le renforcement des corridors écologiques pour mettre en lien les réservoirs et milieux associés et travailler sur les points de conflits et de rupture des continuités écologiques.

2/ Fonctionnement hydraulique et préservation de la ressource en eau : En matière de ressources naturelles, l'eau est un élément majeur qui façonne le territoire et dont la préservation est essentielle. Que ce soit la Loire, l'Indre, le Cher, leurs affluents ou les masses d'eaux souterraines, le maintien ou l'atteinte d'une bonne qualité des masses d'eau est un enjeu majeur pour la préservation de la richesse écologique et la santé publique. Parallèlement, la présence de cours d'eau engendre un risque d'inondation sur une grande partie du territoire notamment fortement urbanisé qui en fait un enjeu majeur de planification dans les documents d'urbanisme.

3/ Renforcer des mobilités diversifiées et interconnectées pour un territoire en partie rural dépendant de la voiture : Bien que les nuisances sonores restent limitées et que la qualité de l'air est relativement bonne sur l'ensemble du territoire Tourangelle, il ressort un enjeu de réduction des émissions de GES liées au trafic routier. Cela repose notamment sur le développement d'une offre de transports en communs et de solutions de mobilités adaptées : développer les secteurs

desservis par les transports en communs, structurer des pôles de mobilité.

Évolution prospective du territoire et stratégie adoptée

Présentation des scénarios

Le scénario au fil de l'eau (évolution sans mise en œuvre du SCoT)

→ **Quel est l'intérêt de présenter une évolution du territoire en l'absence de mise en œuvre du SCoT ?**

Il est important de brosser un portrait du territoire, en l'absence de mise en œuvre du SCoT, pour comprendre quelle est la trajectoire que pourrait prendre le territoire si l'aménagement du territoire se poursuit dans la logique actuellement mise en œuvre. Ce scénario permet de mettre en lumière les points positifs et les points négatifs et vise à assurer que la mise en œuvre du SCoT permette de renforcer la prise en compte de l'environnement.

En l'absence de mise en œuvre du projet le territoire tend à évoluer sur différents aspects présentés ci-dessous :

Caractéristiques physiques

Du point de vue des caractéristiques physiques du territoire, la principale projection pouvant être faite se fait au prisme du changement climatique avec une évolution des tendances climatiques qui va venir impacter le fonctionnement du territoire : augmentation des températures moyennes, augmentation de la fréquence et de la durée des périodes de sécheresse, hétérogénéité croissante des précipitations.

Ce constat va venir créer des pressions supplémentaires sur l'ensemble des paramètres du territoire : population, agriculture, biodiversité, risques.

L'agriculture, secteur fortement dépendant des conditions climatiques, sera particulièrement exposée à la raréfaction de la ressource en eau, aux stress hydriques en période de croissance des cultures, ainsi qu'à une plus grande variabilité des rendements. Les risques naturels pourraient également s'intensifier, en particulier les feux de végétation, les épisodes d'inondations éclair liés à des pluies intenses sur sols secs ou imperméabilisés, et les mouvements de terrain (retrait-gonflement des argiles), déjà présents sur certaines parties du territoire. Enfin, la biodiversité locale, notamment dans les zones humides, les cours d'eau ou les boisements, pourrait être fragilisée par des conditions climatiques plus extrêmes, une pression accrue sur les milieux naturels et une altération des cycles écologiques.

Paysage et patrimoine

Les paysages de l'agglomération tourangelle sont de grande qualité écologique et patrimoniale. Ils font déjà l'office de protection cependant ils font face à une importante fréquentation touristique ce qui les fragilise. Les risques naturels constituent un enjeu majeur d'altération de ces paysages et le renforcement du changement climatique induit une pression supplémentaire. Sans prise en compte de ces facteurs, une altération de la qualité des paysages est à envisager.

De plus, l'augmentation de la population ces dernières années et le renforcement attendu dans les décennies à venir apportent une pression supplémentaire. En l'absence d'une stratégie globale de limitation de la

pression foncière, de préservation de ces vues, sites patrimoniaux et paysages singuliers, la perte de l'identité singulière du territoire est à envisager. Un risque de banalisation du petit paysage et du patrimoine vernaculaire existe.

Biodiversité et trames écologiques

La trame verte et bleue sur le territoire est globalement bien identifiée et fait déjà l'objet de mesures visant à en assurer la cohérence et la pérennité. Les espaces naturels les plus remarquables font également l'objet de protections ou d'inventaires qui en facilitent la protection.

Les espaces de nature plus ordinaires ou les milieux humides font en revanche l'objet d'une connaissance et d'une protection moindre, ce qui peut impliquer leur disparition à long terme.

La présence des espaces de nature en ville, peut également entrer en contradiction avec les besoins de densification. Ainsi, si les grands ensembles naturels et agricoles sont mieux préservés de la pression foncière grâce à la loi ZAN il est également nécessaire d'avoir une vigilance spécifique aux conditions du maintien de la biodiversité dans les espaces urbains.

En l'absence de mesures spécifiques via le SCoT, les risques pour les milieux naturels sont importants. Les zones humides non protégées peuvent être soumises à des aménagements, entraînant la disparition d'habitats et la perte des fonctions écologiques qui y sont associées (régulation hydrique, support de biodiversité, etc.). La fragmentation accrue des continuités écologiques pourrait accentuer l'érosion de la biodiversité. Enfin, les effets du changement climatique — tels que le déplacement des aires de répartition des espèces, la modification des cycles biologiques ou encore la prolifération d'espèces invasives — pourraient aggraver ces pressions si aucune mesure d'anticipation n'est prise

Gestion des ressources

Eau

La croissance sur le territoire va s'accompagner par une hausse de la pression sur la ressource en eau notamment en eau potable. Cette pression supplémentaire va venir mobiliser des ressources dont la disponibilité effective n'est à l'heure actuelle pas toujours bien maîtrisée.

La protection des captages relativement bien développée sur le territoire permet de garantir la qualité de l'eau distribuée, une vigilance étant tout de même à avoir vis-à-vis des polluants émergents, liés notamment à l'activité agricole.

Le dérèglement climatique entraînera notamment une plus grande incertitude sur les capacités de recharge des nappes, un risque de la dégradation qualitative de la ressource en eau.

En revanche, le développement des politiques de gestion des eaux pluviales peut permettre à terme de réduire la pression de pollution exercée sur les milieux aquatiques (réduction des phénomènes de

ruissellement, limitation des problématiques de débordement des réseaux et de surcharge des stations d'épuration).

Énergie

Le transport routier (43-45%) et le secteur résidentiel (environ 30%) sont les premiers postes de consommation d'énergie avec un scénario tendanciel d'une hausse de la consommation d'énergie de +1% par an.

Les émissions de GES sur le territoire sont directement corrélées aux consommations énergétiques et sont les postes les plus émissifs notamment du fait leur consommation de produits pétroliers (transport routier). Ainsi, un scénario tendanciel laisse craindre une hausse continue des émissions de GES, d'autant plus que la séquestration carbone n'est pas exploitée à son potentiel total.

La part actuelle des énergies renouvelables dans la consommation est faible puisqu'elle est en moyenne de moins de 10% des consommations. En l'absence de développement massif de la filière renouvelable sa hausse dans le mixe énergétique sera limitée.

Enfin, la dynamique démographique du territoire se traduit par une augmentation du nombre d'habitants, avec pour corollaire une hausse des besoins énergétiques (logements, déplacements, services), et donc des émissions de GES. Si les tendances actuelles se poursuivent, cette évolution contribuera à accentuer la pression sur les réseaux, les ressources, et les objectifs climatiques du territoire.

Déchets

L'obligation du tri à la source de ces biodéchets du 1^{er} janvier 2024 permet une réduction du tonnage des ordures ménagères car les biodéchets représentent aujourd'hui 1/3 des déchets ménager. De plus, l'élargissement des consignes de tri sélectif et les incitations à la réduction des déchets à la source vont vers une réduction de la quantité de déchet par habitant et à une meilleure valorisation des déchets.

Cependant, la croissance du territoire va entraîner une hausse de la quantité de déchets sur territoire tourangelle mais une baisse de la quantité de déchets par habitants.

Pollutions et nuisances

La qualité de l'air s'est améliorée à l'échelle du territoire et l'ensemble des émissions de polluants sont à la baisse selon le PPA 2024 de l'agglomération tourangelle. Cette baisse pourrait cependant stagner sans incitation supplémentaire pour réduire l'usage d'énergie non renouvelable. De plus, le changement climatique favorise l'augmentation de certains polluants en période de canicule comme l'ozone. L'augmentation de la population et donc des logements et infrastructures nécessaires à son accueil, couplés à l'augmentation des mobilités carbonées induites sur le territoire, peut avoir comme effet, une dégradation de la qualité de l'air et une augmentation de la pollution.

Dans une perspective de changement climatique, le territoire du SCOT Tourangelle risque d'être davantage exposé à la surchauffe, le milieu urbain sera plus fortement impacté avec le phénomène d'îlot de chaleur mais le milieu rural peu arboré sera aussi plus exposé à la chaleur.

Pour ce qui est de l'exposition électromagnétique, l'exposition moyenne de la population ne devrait pas s'aggraver car l'installation de nouvelles installations (antennes, lignes, équipements) sont soumises à des normes strictes.

Le renouvellement technologique (5G, compteurs communicants, etc.) pourrait modifier la nature des fréquences utilisées, mais pas augmenter sensiblement les niveaux d'exposition, en l'état des connaissances.

La présence historique d'infrastructure reste un enjeu de vigilance notamment dans la maîtrise de l'urbanisation autour de zones à forte exposition ou de population sensible.

Risques naturels et technologiques

Le développement du territoire va de pair avec une exposition croissante aux risques naturels et technologiques, en particulier dans les secteurs densément urbanisés du cœur métropolitain. La densification urbaine, bien que répondant à un objectif de limitation de l'étalement, vient renforcer la vulnérabilité des populations face à aux aléas naturels et technologiques.

Le croisement des dynamiques d'urbanisation et des différentes expositions aux risques met en évidence un cumul de vulnérabilités sur une large part du territoire. La montée en puissance des projets dans les vals, combinée à la présence de sols sensibles (argiles, cavités), augmente les situations d'instabilité et les potentiels dommages en cas d'événement majeur. Le changement climatique et la hausse de phénomènes extrêmes (sécheresses ou inondations) peut augmenter la vulnérabilité du territoire face au rupture de digue ou au risque inondation dont 92 % de la population est exposée à une zone de danger extrême (ZDE) dans le PPRi Val de Tours Val de Luynes.

La concentration d'activités industrielles, logistiques en centre urbain, génère des risques technologiques identifiés et globalement maîtrisés, mais fortement localisés.

L'ensemble des risques sont connus et règlementés cependant le territoire y reste largement vulnérable du fait de la concentration de la population dans un centre urbain sensible.

Scénario retenu

Résumé

Dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'agglomération tourangelle, sur la base des projections démographiques de l'Insee établies en 2017 et 2022, trois scénarios démographiques ont été présentés : « Suivre la tendance », « volonté de croissance » et « objectif renouvellement ». Le dernier a été retenu. Le scénario retenu s'appuie sur une croissance démographique modérée, un aménagement économe en ressources et une réponse globale aux enjeux environnementaux, sanitaires et sociaux du territoire. Il porte en premier lieu sur un objectif de stabilité et est surtout basé sur le renouvellement des générations à long termes

Le choix de ce scénario a été motivé par les conclusions et les enjeux soulevés par l'état initial de l'environnement. Il vise à répondre aux limites identifiées dans le scénario dit "au fil de l'eau", notamment en matière d'artificialisation, de gestion des ressources et d'adaptation au changement climatique.

1. Un scénario de renouvellement démographique maîtrisé pour limiter les pressions environnementales

Le scénario démographique retenu repose sur une hypothèse de croissance maîtrisée de la population, qui passe d'environ 392 000 habitants en 2021 à environ 429 000 en 2050. Cette évolution progressive se traduit aussi par un taux annuel moyen de croissance qui diminue au fil des années: 0,4 % entre 2025 et 2030, 0,3 % entre 2031 et 2040, puis 0,1 % entre 2041 et 2050. Ce choix d'un scénario dit de « renouvellement » repose sur la volonté d'assurer la stabilité démographique tout en permettant le renouvellement des générations sur l'ensemble du territoire. Cette trajectoire modérée permet d'éviter une croissance excessive des besoins en logements, en infrastructures et en consommation foncière, et ainsi de limiter les pressions exercées sur les milieux naturels, les ressources en eau, les sols agricoles et les réseaux d'infrastructures.

En cohérence avec cette dynamique, la production de logements est fixée à environ 29 000 unités à horizon 2050, avec une répartition hétérogène sur trois décennies : 1 900 logements par an entre 2025 et 2030, 1 480 par an entre 2031 et 2040, puis 500 par an entre 2041 et 2050. Ce rythme de production permet de répondre aux besoins liés à l'accueil de nouveaux habitants, au desserrement des ménages et au renouvellement du parc existant, tout en respectant les objectifs de sobriété foncière fixés par la loi Climat et Résilience et la trajectoire ZAN. Il s'agit ici d'un choix fort en faveur de la densification des espaces urbanisés, du renouvellement urbain, de la mobilisation du parc existant et de la requalification des friches, afin de limiter le recours à l'extension urbaine et de préserver les continuités écologiques du territoire.

2. Un modèle de développement économe en ressources et soutenable à long terme

Le scénario choisi repose également sur une stratégie énergétique et environnementale affirmée. Dans un contexte de dépendance persistante aux énergies fossiles, le territoire entend réduire ses consommations énergétiques dans les secteurs résidentiels et des transports, qui représentent ensemble près de 75 % de la consommation énergétique actuelle. Cette ambition s'appuie sur la montée en puissance des politiques intercommunales en matière d'énergie, telles que les PCAET, et sur le développement d'un mix énergétique diversifié. Une attention particulière est portée à la préservation des puits de carbone que sont les forêts, les zones humides et les espaces de pleine terre, dans une optique de neutralité carbone. La part des énergies renouvelables, aujourd'hui inférieure à 10 % dans le mix énergétique, devra être significativement renforcée au cours des prochaines décennies pour accompagner cette transition.

Le modèle de scénario retenu pour le développement économique repose sur les besoins en matière de développement économique au sens large. L'analyse des besoins a surtout été quantifiée en termes de foncier. L'attractivité du territoire a été croisée avec les stratégies de développement économique. Le SCoT s'est basé sur des espaces fléchés et existants connus identifiés dans les stratégies intercommunales. Il vise à prendre en compte les besoins en développement économique de chaque intercommunalité, tout en veillant à encadrer la consommation foncière à vocation économique. À ce titre, une enveloppe globale de 381 hectares est prévue jusqu'en 2050 pour l'ensemble du périmètre du SCoT, contre plus de 400 hectares consommés entre 2009 et 2023. Cette réduction se traduit par un recentrage des efforts sur les zones déjà identifiées comme prioritaires, ainsi qu'une stratégie de densification et de mutation des espaces d'activités existants. Le modèle économique retenu privilégie la compacité, la mixité fonctionnelle et la valorisation des sites sous-utilisés, en cohérence avec les objectifs de sobriété foncière et de maintien d'une économie résiliente et locale.

3. Une stratégie territoriale fondée sur la résilience environnementale et la qualité de vie

Le scénario retenu pour le PAS et le DOO intègre pleinement les enjeux environnementaux. Il vise une gestion équilibrée des ressources, notamment en eau, en limitant la pression sur les nappes par une croissance démographique modérée et une urbanisation maîtrisée. Il renforce la préservation de la biodiversité, la cohérence de la trame verte et bleue, et valorise la nature en ville et les fonctions écologiques des espaces urbanisés.

La densification urbaine doit permettre de limiter l'artificialisation des sols, protéger les espaces à haute valeur écologique et s'adapter au changement climatique. En matière de risques, le scénario prévoit une stabilisation de la population en zone inondable, sans nouvelles constructions, et prend en compte les aléas naturels et technologiques dans l'aménagement du territoire.

Enfin, il promeut un urbanisme favorable à la santé, axé sur la qualité de l'air, la réduction des nuisances, l'atténuation des îlots de chaleur et l'accès à la nature, pour améliorer le bien-être et la résilience des habitants.

Les incidences prévisibles du SCoT sur l'environnement et les mesures mises en œuvre pour éviter, réduire voire compenser les conséquences dommageables sur l'environnement

Les incidences prévisibles de la mise en œuvre du SCoT sur l'environnement, sont appréhendées par orientation du DOO selon les critères suivants :

Biodiversité	Espaces agricoles	Paysage	Patrimoine bâti	Ressources : Eau	Ressources : Sol et sous-sol	Risques naturels	Risque technologiques	Santé humaine	Energie et climat	Déchets
--------------	-------------------	---------	-----------------	------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	---------------	-------------------	---------

Ensuite, une analyse par thématiques vient compléter cette première lecture, afin d'informer sur les incidences cumulées de l'ensemble des orientations du DOO. Cette analyse permet aussi de mettre en exergue les mesures d'évitement, de réduction voire de compensation mises en œuvre, en réponse aux incidences négatives attendues sur l'environnement.

L'analyse des incidences prévisibles prend en compte que tout projet d'aménagement du territoire présente inéluctablement des incidences négatives sur l'environnement. Les incidences attendues sont donc analysées en rapport avec un scénario au fil de l'eau, sans mise en œuvre du projet de SCoT révisé.

Analyse du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Le projet de PAS permet-il d'inscrire le territoire dans une trajectoire compatible avec le principe de zéro artificialisation nette ?

- Le projet de PAS s'approprie le principe de limitation de la consommation d'espaces naturels et forestiers afin de s'inscrire dans une politique globale de préservation des espaces et de limitation de l'incidence de l'accueil démographique sur le socle naturel et agricole du territoire.

Le projet de PAS permet-il d'agir en faveur de la protection et de la préservation de la ressource en eau ?

- En conclusion, le projet de PAS contribue à favoriser une approche plus intégrée de la question de l'eau, il permet de l'envisager dans une logique et une approche transversale en identifiant les différentes thématiques auxquelles se rapporte la question de l'eau sur le territoire.

Le projet de PAS permet-il d'agir en faveur de la préservation et du renforcement de la biodiversité ?

- En envisageant la question de la protection des habitats et des milieux par différents aspects (protection des espaces, résilience aux risques naturels, développement des objectifs de réduction de la consommation foncière, le projet de PAS développe une vision transversale de la biodiversité en ne la cantonnant pas à une opposition entre développement du territoire et préservation de la biodiversité. Cette posture permet de conforter et renforcer la protection et la restauration de la biodiversité dans l'ensemble des projets y compris dans un contexte d'augmentation du nombre d'habitants et des activités sur le territoire.

Le projet de PAS permet-il d'assurer la mise en œuvre d'une politique de sobriété du point de vue énergétique et des émissions de GES tout en permettant le développement d'une production locale d'énergie ?

- D'une manière générale, le projet de PAS, bien que ciblant l'accueil de nouvelles populations et activités sur le territoire (augmentation des consommations énergétiques et des émissions de GES sur le territoire) il entend toutefois mettre en œuvre une politique d'aménagement favorable au développement des modes alternatifs à la voiture individuelle en actant notamment le rapprochement des différentes fonctions.

Le projet de PAS permet-il d'assurer le renforcement de la résilience du territoire vis-à-vis des risques naturels et technologiques ?

- En projetant une intégration des problématiques liées à l'exposition aux risques très en amont, et en favorisant une politique de moindre exposition aux risques du développement territorial il est possible de renforcer la capacité de résilience du territoire en évitant la création d'enjeux en zones d'aléas. Par ailleurs, le projet de PAS entend porter une vision transversale en matière de gestion des aléas, en visant notamment à associer « augmentation de la capacité de résilience » avec le développement et le maintien de la biodiversité sur le territoire.

Le projet de PAS permet-il d'améliorer la santé environnementale de la population et de limiter l'exposition aux nuisances ?

- Le projet de PAS vise à traduire l'ambition d'urbanisme favorable à la santé à plusieurs niveaux dans le document et permet ainsi de répondre à un objectif de protection des populations et de favoriser le développement d'un projet de territoire propice à la santé environnementale des populations. Il est recherché, comme pour la gestion des risques une capitalisation sur le levier important que constitue la préservation de la biodiversité comme source de bien-être et de qualité de vie sur le territoire.

Conclusion de l'analyse du PAS

D'une manière générale le projet de PAS permet ainsi de définir un certain nombre d'objectifs qui permettent de répondre aux enjeux identifiés sur le territoire.

Il permet, à travers ces ambitions de venir moduler l'incidence négative que peut représenter un accueil supplémentaire de population et d'activités sur le territoire : augmentation de la pression foncière, augmentation des consommations énergétiques et des émissions de GES, augmentation de la pression sur les différentes ressources (dont la ressource en eau), augmentation des nuisances et de l'exposition de la population à ces nuisances.

Il appuie par ailleurs ces actions par un choix démographique qui tend à rationaliser l'accueil de population sur le territoire, en visant une trajectoire démographique avec une croissance différenciée en fonction des décennies qui intègre une diminution de ce taux dans le temps.

Analyse du Document d'Orientation et d'Objectifs [DOO]

	Biodiversité	Espaces agricoles	Paysage	Patrimoine bâti	Ressources : Eau	Ressources : Sol et sous-sol	Risques naturels	Risque technologiques	Santé humaine	Energie et climat	Déchets
1.1	++	++	++	+	+	+	+/0	0	0/+	+	0
1.2	++	+	++	+	+	+	+	0	0/+	0	0
1.3	+	+	++	+	0	0	0	0	+	0/+	0
2.1	++	0	++	0	++	++	++	0	++	++	0
2.2	++	0	++	0	++	++	++	0	+	+ / ++	0
2.3	++	+	++	0	++	+ / ++	+	0	+ / ++	+	0
3.1	-	-	-	-	--	--	0	0	0	-	- / -
3.2	0/+	+	0	0/+	0	0	0/+	0	0/+	0/+	0/-
3.3	+	+	0/+	+	0	0/+	+	0	0/+	0	0
4.1	+	+	+	+	0/+	+	0/+	0	0/+	+	0
4.2	+	+	+	+	0	++	0	0	++ / +	+	0/+
4.3	0/+	+	0/+	+	0	+ / ++	0	0/-	- / +	+	0
5.1	- / +	-	+	0	+	-	- / +	+	+	+	0
5.2	+	++	+ / ++	0	0/+	+ / ++	+	0	+	0/+	0
5.3	+ / ++	+	0/+	0	+	+	+	0 / -	+	+ / ++	+

6.1	0	0	0	0	0	0/+	0/+	0	++	++	0
6.2	+	0	+	0	0	0/+	0	0	++	++	0
6.3	+	+/-	+	0	0	0	0	0	+	++	0
7.1	+	0/+	0	0	++	+/>++	+/>++	0/+	++	0/+	0
7.2	+/>++	0/+	0/+	0/+	+/>++	+	++	+	++	0/+	0
7.3	+/>++	+	+	+	0/+	+/>++	0/+	0	+	+/>++	0/+
DAACL	+/-	+	0	0	0	0	0	0	+	+	0

Figure 2. Tableau des incidences du DOO sur l'environnement

Incidences négatives

Les principales incidences négatives sur l'environnement sont étroitement liées aux choix stratégiques du projet de SCoT visant à accompagner la croissance démographique, à soutenir le développement économique et à encourager la transition énergétique. Bien que porteurs d'enjeux positifs, ces objectifs exercent une pression significative sur les ressources naturelles et les équilibres écologiques.

L'urbanisation et le développement économique impliquent nécessairement la consommation de nouveaux espaces et donc une artificialisation des sols. Cette dynamique contribue à la réduction des terres agricoles et à la fragmentation des milieux naturels. Même lorsque cet étalement urbain est encadré, il peut perturber la continuité écologique et accentuer l'imperméabilisation des surfaces, avec des conséquences sur la biodiversité locale, le cycle de l'eau et la prévention des inondations entre autres.

Par ailleurs, la construction d'infrastructures (voies de circulation, zones d'activités, équipements publics) et l'implantation de dispositifs liés aux énergies renouvelables (centrales solaires, unités de méthanisation), même encadrés, peuvent engendrer des impacts paysagers, des nuisances sonores ou olfactives, ainsi que des conflits d'usage.

L'augmentation attendue de la population, de la mobilité et des activités humaines induites, risque également de provoquer une hausse des émissions polluantes, d'accentuer la pression sur les réseaux de gestion de l'eau et des déchets, et de créer des tensions sur les ressources naturelles locales.

Les principales mesures ERC mises en place sont les suivantes

Mesures d'évitement

Ces mesures visent à éviter les impacts environnementaux en amont, dès la planification :

- Préserver les zones naturelles sensibles : zones humides, inondables, zones agricoles, corridors écologiques, trame verte et bleue.
- Éviter la construction dans les zones à risques : inondation, argiles gonflantes, cavités, feux de forêt, risques technologiques.
- Limiter l'artificialisation des sols : privilégier les secteurs déjà urbanisés ou artificialisés.
- Encadrer l'urbanisation : pas d'urbanisation dans les réservoirs de biodiversité ou hors des enveloppes urbaines principales.
- Protéger le patrimoine : bâti, paysager et historique via les documents d'urbanisme.
- Préserver les ressources en eau : éviter les nouveaux prélèvements, protéger les captages.
- Réduire l'exposition aux risques : éloigner les populations des sites dangereux.

Mesures de réduction

Elles cherchent à atténuer les impacts lorsqu'ils ne peuvent être complètement évités.

- Favoriser l'intégration écologique et paysagère : haies, toitures végétalisées, densification progressive, traitement paysager des bâtiments.
- Limiter les risques liés à l'eau : ruissellement, érosion, inondation, pollution des nappes.
- Adapter les projets aux contextes locaux : étude faune/flore, qualité des sols, compatibilité avec les zones humides ou agricoles.
- Aménager en respectant les paysages : respect des formes bâties, harmonisation architecturale, éviter les ruptures visuelles.
- Encourager la mobilité durable : développement de transports doux, limitation de la voiture.
- Valoriser les espaces délaissés : friches, anciennes carrières, reconversion pour production d'énergie ou revalorisation urbaine.
- Prévoir des espaces pour les déchets et matériaux de réemploi.
- Encourager les énergies renouvelables : solaire sur bâti, dispositifs intégrés et compatibles avec le paysage.

Mesures de compensation

Mises en œuvre en dernier recours, lorsque l'impact résiduel est inévitable.

- Renaturation des milieux dégradés : restauration des corridors écologiques, reconquête de la trame verte/bleue.
- Amélioration du maillage écologique urbain : création ou renforcement d'habitats naturels en ville.

Si l'on compare le projet du SCoT à un scénario au fil de l'eau, la mise en application des orientations prescrites par le DOO, a de nombreuses incidences positives.

Incidences positives

Les principales incidences positives attendues dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT sont étroitement liées aux orientations favorisant la densification dans les secteurs déjà urbanisés, puisque cela permet de limiter la consommation foncière et de préserver les espaces agricoles et naturels, contribuant ainsi à la lutte contre l'artificialisation des sols.

Le renforcement des mobilités douces (pistes cyclables, cheminements piétons) et le soutien aux transports en commun devraient permettre de réduire les déplacements en voiture, entraînant une baisse des émissions de gaz à effet de serre, de la pollution atmosphérique et des nuisances sonores. Cela participe également à une meilleure qualité de vie pour les habitants.

La planification de la transition énergétique à travers l'intégration des énergies renouvelables, la rénovation énergétique du bâti et l'adaptation au changement climatique constitue un levier pour améliorer la performance environnementale du territoire. Ces actions renforcent aussi la résilience locale face aux aléas (canicules, sécheresses, inondations) en encourageant la végétalisation, la désimperméabilisation et la gestion intégrée des eaux pluviales.

Enfin, le soutien à l'économie circulaire, au réemploi et aux circuits courts favorise une gestion plus sobre des ressources, tout en créant de nouveaux emplois locaux. L'ensemble de ces mesures devrait permettre une amélioration globale du cadre de vie, une préservation renforcée du patrimoine naturel et une montée en qualité du territoire, au bénéfice des générations présentes et futures.

Les incidences au niveau des secteurs de projets

Le SCoT a identifié des sites économiques de développement majeur suivants :

Tours Métropole Val de Loire :

- Carrefour en Touraine à Ballan-Miré
- Le Cassantin à Parçay-Meslay
- Les Gaudières à Mettray
- La Haute Limouillère à Fondettes
- La Roujolle à Saint-Cyr-sur-Loire

Touraine Est-Vallées :

- L'Étang Vignon à Vouvray
- La Carte à Monnaie

Touraine Vallée de l'Indre :

- Isoparc à Sorigny

- Even Parc / Bel Air à Esvres
- La Loge à Azay-le-Rideau

La liste est non exhaustive. Au niveau du SCoT, les secteurs de projets sont fléchés sur des zones d'activité déjà existantes et des grandes orientations sont énoncées. La délimitation précise des projets reviendra ensuite aux documents locaux d'urbanisme. D'une manière générale, le DOO soutient le développement économique de ces zones et les incidences environnementales négatives sont notables puisque cela induit l'artificialisation de nouvelles terres. Les documents locaux d'urbanisme bénéficient d'une certaine liberté dans l'interprétation des orientations du DOO. Aussi, pour renforcer la qualité écologique des projets, ils devront prendre en compte les points d'attention énoncés pour chaque site suite à une première caractérisation de l'état initial de l'environnement.

	Biodiversité	Espaces agricoles	Paysage	Patrimoine bâti	Ressources : Eau	Ressources : Sol et sous-sol	Risques naturels	Risque technologiques	Santé humaine	Energie et climat	Déchets
Carrefour en Touraine – Ballan-Miré	-	-	-	0	-	-	--	--	-	-	-
Le Cassantin – Parçay-Meslay	-	-	-	0	-	-	-	--	-	-	-
Les Gaudières – Mettray	-	-	-	0	-	-	-	--	--	-	-
La Haute Limouillère – Fondettes	-	-	-	0	-	-	--	--	-	-	-
La Roujolle – Saint-Cyr-sur-Loire	-	-	-	0	-	-	--	-	-	-	-
L'Étang Vignon – Vouvray	-	-	-	0	-	-	-	--	-	-	-
La Carte – Monnaie	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-
Isoparc – Sorigny	-	-	-	0	-	-	-	--	-	-	-
Even Parc / Bel Air – Esvres	-	-	-	0	-	-	-	--	-	-	-
La Loge – Azay-le-Rideau	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-

Figure 3. Tableau des incidences du SCoT sur les sites de développement majeur

Les incidences sur le réseau Natura 2000

Il y a cinq sites Natura 2000 sur le territoire qui totalisent 4 688ha et représentent 4% du périmètre du SCoT.

Type	Code	Nom	Communes concernées
ZPS	FR2410012	Vallée de Loire d'Indre-et-Loire	Rochecorbon, Saint-Pierre-des-Corps, Tours, Saint-Cyr-sur-Loire, La Riche, Fondettes, Saint-Genouph, Luynes, Berthenay, Saint-Etienne-de-Chigny, Villandry, La Chapelle-aux-Naux, Montlouis-sur-Loire, Rigny-Ussé, Vernou-sur-Brenne, La Ville-aux-Dames, Vouvray
ZPS	FR2410016	Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine	Saint-Étienne-de-Chigny
ZPS	FR2410011	Basses vallées de la Vienne et de l'Indre	Rigny-Ussé, Bréhémont, Rivarennnes, Lignéières-de-Touraine, Azay-le-Rideau et Cheillé
ZSC	FR2400548	La Loire de Candes Saint Martin à Mosnes	Rochecorbon, Saint-Pierre-des-Corps, Tours, Saint-Cyr-sur-Loire, La Riche, Fondettes, Saint-Genouph, Luynes, Berthenay, Saint-Etienne-de-Chigny, Villandry, La Chapelle-aux-Naux, Montlouis-sur-Loire, Rigny-Ussé, Vernou-sur-Brenne, La Ville-aux-Dames, Vouvray
ZSC	FR2400541	Complexe forestier de Chinon, landes du Ruchard	Rivarennnes, Cheillé

Figure 4. Tableau des sites Natura 2000 sur le territoire

Site de la Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire

Incidence	Importance	Menaces et pressions	Intérieur / Extérieur
Négative	Grande	Sports nautiques	Intérieur
		Piétinement, surfréquentation	Intérieur
		Endigage, remblais, plages artificielles	Intérieur
	Faible	Extraction de sable et de graviers	Intérieur
		Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)	Intérieur
		Eutrophisation (naturelle)	Intérieur
	Moyenne	Lignes électriques et téléphoniques	Intérieur
		Autres activités de plein air et de loisirs	Intérieur
		Autres intrusions et perturbations humaines	Intérieur
		Pollutions des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	Intérieur
		Modification du fonctionnement hydrographique	Intérieur
		Inondation (processus naturels)	Intérieur

Site Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine

Incidence	Importance	Menaces et pressions	Intérieur / Extérieur
Négative	Faible	Chasse	Intérieur
	Faible	Sports nautiques	Intérieur
		Canalisation et dérivation des eaux	Intérieur

		Modifications du régime de mise en eau	Intérieur
		Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)	Intérieur
		Gestion des forêts et des plantations et exploitation	Intérieur

Site des Basses vallées de la Vienne et de l'Indre

Incidence	Importance	Menaces et pressions	Intérieur / Extérieur
Négative	Grande	Mise en culture (y compris l'augmentation de la surface agricole)	Intérieur
	Grande	Retournement de prairies	Intérieur
	Grande	Fauche intensive ou intensification	Intérieur
	Grande	Plantation forestière en milieu ouvert	Intérieur
	Faible	Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)	Intérieur
	Faible	Chasse	Intérieur
	Faible	Gestion de la végétation aquatique et rivulaire pour des raisons de drainage	Intérieur
	Moyenne	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	Intérieur
	Moyenne	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	Intérieur
	Moyenne	Lignes électriques et téléphoniques	Intérieur
	Moyenne	Captages des eaux de surface	Intérieur
	Moyenne	Inondation (processus naturels)	Intérieur
Positive	Moyenne	Pâturage	Intérieur

Site de La Loire de Candes Saint Martin à Mosnes

Incidence	Importance	Menaces et pressions	Intérieur / Extérieur
Négative	Faible	Pâturage	Intérieur
	Faible	Extraction de sable et de graviers	Intérieur
	Faible	Lignes électriques et téléphoniques	Intérieur
	Faible	Autres formes d'habitations	Intérieur
	Faible	Autres décharges	Intérieur
	Faible	Chasse	Intérieur
	Faible	Pollution génétique (plantes)	Intérieur
	Faible	Compétition (faune)	Intérieur
	Moyenne	Modification des pratiques culturales (y compris la culture pérenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)	Intérieur
	Moyenne	Urbanisation continue	Intérieur / Extérieur
	Moyenne	Autres activités de plein air et de loisirs	Intérieur
	Moyenne	Espèces exotiques envahissantes	Intérieur
	Moyenne	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme	Intérieur
	Moyenne	Eutrophisation (naturelle)	Intérieur
Positive	Moyenne	Inondation (processus naturels)	Intérieur

Site du Complexe forestier de Chinon, landes du Ruchard

Incidence	Importance	Menaces et pressions	Intérieur / Extérieur
Négative	Faible	Gestion des forêts et des plantations et exploitation	Intérieur / Extérieur
	Faible	Routes, autoroutes	Intérieur / Extérieur
Positive	Moyenne	Gestion des forêts et des plantations et exploitation	Intérieur

	Moyenne	Autres activités de chasse, de pêche ou de collecte	Intérieur
--	---------	---	-----------

Le projet de territoire construit par le SCoT vient renforcer la protection des milieux naturels et en particulier les sites Natura 2000. Le PAS du SCoT vient ainsi contre l'érosion de la biodiversité du territoire en préservant les fonctionnalités de la trame verte et bleue, trame qui comprend les sites règlementaires des Natura 2000. En ce sens, le SCoT protège ces réservoirs de biodiversité dans l'optique de préserver ces milieux indispensables au maintien de la biodiversité sur le territoire. Il vient également préserver la qualité des corridors écologiques en tant qu'espaces de déplacement pour la biodiversité.

Les dispositions du DOO qui se rapportent à la protection des sites Natura 2000 sont notamment :

- 2.1.1. « Garantir la pérennité des réservoirs de biodiversité »
- 2.1.2. : Prendre en compte les réservoirs complémentaires et les espaces de nature ordinaire
- 2.2.1. Reconnaître et préserver la fonctionnalité des zones humides
- 2.2.2. Restaurer la qualité écologique et chimique des cours d'eau
- 2.2.3 Préserver l'ensemble des composantes végétales :

La consommation de l'espace

Entre 2011 et 2020, le territoire a consommé 1156 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Si cette consommation s'explique à la fois par le dynamisme de l'agglomération et par la réalisation d'infrastructures majeures sur cette période (LGV, élargissement de l'A10), elle n'est pas sans conséquence sur la biodiversité, l'activité agricole ou encore l'étalement urbain (déplacements, desserte par les réseaux...).

Le développement des outils de sobriété foncière prévus dans le SCoT de 2013 doit être renforcé pour répondre aux enjeux de biodiversité, de maintien des activités agricoles et de limitation de l'étalement urbain.

Le DOO fixe pour la période 2021-2030 un **objectif maximal de consommation d'espace** à vocation résidentielle ou mixte de 353 hectares, répartis entre les trois intercommunalités du territoire :

- Tours Métropole Val de Loire : 155 ha (2021-2030), puis 70 ha (2031-2040) et 35 ha (2041-2050), soit un total de 260 ha à horizon 2050.
- Touraine-Est Vallées : 77 ha, 30 ha et 15 ha, soit 122 ha.
- Touraine Vallée de l'Indre : 121 ha, 60 ha et 30 ha, soit 211 ha.

Cette trajectoire vise une réduction progressive de la consommation foncière à chaque décennie, conformément à l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN). La programmation locale devra ainsi intégrer des mécanismes de densification (densité minimale de logements, renouvellement urbain...) et de diversification de l'offre résidentielle.

La stratégie du DOO pour garantir une consommation foncière maîtrisée et atteindre les objectifs nationaux et régionaux de sobriété, repose sur deux leviers principaux :

1. La part minimale de production de logements réalisée sans consommation d'espace naturel, agricole ou forestier ;
2. Les objectifs minimaux de densité applicables aux zones nouvelles à urbaniser.

Le premier levier consiste à imposer, par polarité, une **part minimale de production de logements en** densification, incluant le renouvellement urbain, la réhabilitation du bâti existant ou encore le changement de destination. Ce mécanisme vise à réduire la pression sur les espaces naturels tout en favorisant le réinvestissement des tissus urbains existants. Une différenciation de la densification applicable est faite selon les intercommunalités afin de s'adapter aux exigences du contexte local.

Le deuxième levier vise à encadrer les densités des opérations d'aménagement sur des secteurs nouveaux, de manière à optimiser le foncier consommé et renforcer l'efficacité des extensions urbaines.

On distingue ici clairement une graduation :

- Les secteurs les plus centraux et desservis (cœurs d'agglomération) sont soumis à des densités plus élevées, avec un objectif moyen de 40 logements/ha et un minimum par opération de 25 logements/ha.
- Les pôles relais d'attractivité et pôles de bassin doivent viser une densité moyenne de 30 logements/ha (avec un minimum de 20 logements/ha par opération).
- Les pôles de proximité, souvent plus ruraux ou périurbains, sont soumis à un objectif de 20 logements/ha en moyenne, avec un seuil minimal de 15 logements/ha.

Ce double seuil (par opération et global) permet d'être exigeant tout en s'adaptant aux potentiels de chaque commune. Pour la bonne mise en place du SCoT, une coopération entre communes est requise.

Les documents locaux d'urbanisme doivent décliner ces objectifs en tenant compte de leur situation démographique et de leur typologie de pôle, mais aussi des phénomènes de vacance, de mal-logement et de décohabitation.

Cette stratégie est également associée à un **objectif de diversification des typologies** (logements sociaux, logements familiaux, pour jeunes, pour seniors, partagés, etc.) et à l'accompagnement des projets d'habitat innovants.

Les capacités d'accueil du territoire

Le SCoT projette l'accueil d'environ 30 000 habitants supplémentaires d'ici 2050, par rapport à 2025, soit une population estimée à 428 000 habitants à cette échéance. La croissance démographique annuelle est estimée selon une trajectoire progressive :

Intercommunalité	Évolution du parc		
	2025-2030	2031-2040	2041-2050
Production totale	+9 500	+14 800	+5 000
Rythme par an	+1 900 /an	+1 480 /an	+500 /an
Tours Métropole Val de Loire	+1 400 /an	+1 100 /an	+375 /an
Touraine-Est Vallées	+240 /an	+180 /an	+60 /an
Touraine Vallée de l'Indre	+260 /an	+195 /an	+65 /an

Cette croissance est territorialisée par type de pôle afin de mieux répartir les flux, selon les niveaux de services, d'infrastructures, et les spécificités locales. Par exemple, les pôles relais d'attractivité visent une croissance annuelle de 0,5 % jusqu'en 2040, les pôles de bassin jusqu'à 0,8 %.

La réponse à cet accueil démographique repose sur la production planifiée de 29 000 logements supplémentaires d'ici 2050, répartis ainsi :

	2025-2030	2031-2040	2041-2050
Croissance annuelle moyenne de la population	0,4 %	0,3 %	0,1 %
Gain de population	+1 800 hab/an	+1 600 hab.	+500 hab.
	+9 000 hab.	+16 000 hab.	+5 000 hab.

L'accueil de cette nouvelle population est donc réparti entre les EPCI afin de prendre en compte les spécificités de chacun.

Les capacités d'accueil techniques du territoire permettent de soutenir ces projections, notamment en matière de services publics et d'infrastructures. Par exemple, le rendement des réseaux d'eau potable atteint 91 % sur TMVL en 2022, contre 80 % ailleurs sur le territoire, illustrant une bonne gestion et un potentiel d'extension. De plus, le taux d'utilisation des stations d'épuration est estimé à seulement 40 %, laissant une marge d'absorption pour l'arrivée de nouvelles populations. Concernant l'eau potable, le volume prélevé sur TEV est de 25% du volume prélevable autorisé et sur TVI et TMVL, le taux de production des usines est actuellement de 34% ce qui laisse une marge de croissance.

Toutefois, l'accueil de 30 000 nouveaux habitants dans l'agglomération tourangelle d'ici à 2050 risque d'aggraver les pressions déjà perceptibles sur les ressources naturelles et les infrastructures. Si les volumes d'eau potable prélevés ont fortement diminué entre 2015 et 2022, la qualité des cours d'eau reste préoccupante : près de 50 % sont en mauvais état chimique. De plus, les masses d'eau souterraines pourraient ne pas atteindre les objectifs environnementaux fixés pour 2027. La capacité actuelle de production d'eau potable est aussi menacée par le changement climatique et l'augmentation de la demande. En parallèle, certaines stations d'épuration montrent déjà des signes de saturation ponctuelle lors des épisodes pluvieux, et plusieurs infrastructures restent non conformes, fragilisant encore la résilience du territoire face à une urbanisation accrue. La gestion pluviale est incomplète, avec 16 communes non couvertes par un zonage pluvial, ce qui pourrait augmenter les risques d'inondations ou de rejets polluants si les extensions urbaines ne sont pas strictement encadrées par les documents locaux d'urbanisme. En outre, l'augmentation de population entraînera mécaniquement une hausse des émissions de gaz à effet de serre liées à la mobilité, à l'habitat et aux services, alors même que les

PCAET visent une forte réduction des émissions d'ici 2050. Ces objectifs nécessitent une transformation profonde des pratiques actuelles, encore largement dépendantes des énergies fossiles. Enfin, le développement urbain devra veiller à préserver une qualité de l'air aujourd'hui jugée globalement bonne mais fragile, exposée aux pollutions issues du transport routier, du chauffage résidentiel et des activités agricoles.

En résumé, la stratégie territoriale vise un équilibre entre sobriété foncière, densification adaptée, réponse aux besoins résidentiels et capacité d'accueil maîtrisée, dans un objectif de durabilité et de qualité de vie pour les générations futures. Elle doit composer avec des ressources naturelles sous contrainte, un système d'infrastructures à adapter ou à renforcer et œuvrer au renforcement de la biodiversité et de la qualité environnementale du territoire. Si l'accueil de cette nouvelle population est territorialisé par EPCI, une répartition fine entre les communes de l'intercommunalité est nécessaire, suivant les directives du SCoT pour une croissance démographique soutenable.

Les indicateurs de suivi

Le projet du SCoT est traduit dans le PAS (Projet d'Aménagement Stratégique) et décliné dans le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs), sous forme de prescriptions, qui s'imposent, dans un rapport de compatibilité, aux documents d'urbanisme infra-communaux, en premier lieu les PLU. Il convient d'étudier les impacts de cette mise en œuvre, d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

Conformément à l'article L.143-28 du Code de l'Urbanisme, le rapport de présentation définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour évaluer les résultats de l'application du SCoT. Cette évaluation, à réaliser au plus tard six ans après la délibération approuvant sa révision, vise à tirer un bilan global de sa mise en œuvre et à déterminer la pertinence d'une éventuelle évolution ou révision du document. Elle permet également de suivre les effets du SCoT sur l'environnement, d'identifier le cas échéant des impacts négatifs et d'envisager les mesures nécessaires.

Le choix des indicateurs s'appuie sur les exigences réglementaires, les thématiques étudiées pour l'analyse de l'impact du DOO, ainsi que sur les indicateurs choisis pour le SCoT de 2013. Les indicateurs sélectionnés doivent permettre une évaluation claire, objective et accessible du SCoT. Leur lisibilité par les élus du syndicat mixte, leur fiabilité ainsi que leur disponibilité en termes de données constituent des critères essentiels pour leur mobilisation.

Il convient de rappeler que l'évolution de l'état environnemental du territoire ne peut être attribuée au seul SCoT. D'autres politiques publiques, actions locales ou initiatives privées y contribuent également. Certains indicateurs permettent de suivre directement la mise en œuvre du SCoT, d'autres ont une portée plus large, mais leur suivi demeure indispensable pour éclairer les décisions publiques, détecter d'éventuels effets indésirables, et ajuster, si nécessaire, les politiques d'aménagement.

Le tableau présenté ci-après recense les indicateurs retenus. Bien que certains soient transversaux, ils ne sont mentionnés qu'une seule fois pour des raisons de lisibilité. Cette liste n'a pas vocation à être exhaustive ni limitative ; elle pourra évoluer selon les besoins d'analyse.

Les sources de données sont fournies à titre indicatif. L'actualisation se fera annuellement bien que les données elles-mêmes ne soient pas renouvelées chaque année. Le T0 est identifié pour chacune des thématiques et est à compléter quand nécessaire.

Occupation des sols / Consommation d'espace

Objectif de l'indicateur Les objectifs de consommation économe de l'espace fixés par le SCoT sont-ils atteints ? • Évolution de la nature de l'occupation des sols • Évolution de l'artificialisation nette des sols • Évolution des superficies des zones agricoles, naturelles, à urbaniser et urbaine au titre des PLU(i) • Consommation d'ENAF par vocation et par EPCI Consommation d'espace rapportée à la démographie et à la construction	
Origine de la donnée OCSGE Portail ZAN Observatoire de l'environnement CVL DREAL CVL IGN (ortho photo, BD Topo, OCS-GE) SM SCoT EPCI – communes ATU Géoportail de l'urbanisme	Type de représentation Valeurs brutes Graphiques (barres, lignes, secteurs) Cartographie
Mode de calcul Calcul statistique : • Taux de consommation d'espace = (Surface urbanisée N+1 - N) / Surface totale x 100 • Évolution de l'artificialisation = Surface artificialisée N+1 - Surface artificialisée N • Rapport à la population = m² consommés / hab Rapport à la construction = m ² consommés / logement construit	T0 <i>Occupation de l'espace</i> TMVL - 52% surfaces agricoles et milieux ouverts / 26% surfaces boisées / 3% surfaces en eau / 1% vignes / 18% surfaces artificialisées TVI - 58% de surfaces agricoles et milieux ouverts / 35% surfaces boisées / 1% surfaces en eau / 5% surfaces artificialisées TEV - 58% de surfaces agricoles et milieux ouverts / 23% surfaces boisées / 2% surfaces en eau / 10% vignes / 7% surfaces artificialisées <i>Consommation de l'espace</i> Moyenne annuelle : ~135 ha/an (donnée ATU, période 2009–2019) 1156 ha consommées entre 2011 et 2021 28 logements produits par hectare d'ENAF consommé à vocation résidentielle
Date de la donnée 2019	Périodicité d'actualisation de la donnée Annuelle

Biodiversité / Continuités écologiques

Les milieux d'intérêt écologique sont-ils protégés ? Les espaces naturels et agricoles composant l'armature verte et bleue sont-ils préservés ?

- Intégration de la trame verte et bleue dans les PLU(i)
- Superficie (en ha) d'espaces protégés au titre réglementaire ou d'inventaire ?
- Suivi des corridors écologiques
- Évolution des points de conflits
- Évolution de la consommation d'espaces dans les cœurs de nature et les autres milieux d'intérêt écologique
- État des zones humides
- État de la biodiversité en zone urbaine

Origine de la donnée Agence régionale de la biodiversité CVL TVB, DREAL SRCE CVL Géoportail de l'urbanisme	Type de représentation Valeurs brutes Graphiques (barres, lignes, secteurs) Cartographie
Mode de calcul Calculs statistiques : • % de zones protégées dans les PLUi = surface protégée / surface totale concernée • Suivi des corridors = variation de linéaire ou surface de trames verte/bleue • Évolution des conflits = nb de points de conflits identifiés / année	T0 145 points de conflits de la TVB 5 sites Natura 2000 sur 4688 ha (4 % du territoire) 24 Espaces Naturels Sensibles (ENS) 28 ZNIEFF de type I et 4 de type II
Date de la donnée 2025	Périodicité d'actualisation de la donnée Annuelle

Espaces agricoles / Agriculture

Les espaces agricoles sont-ils préservés et l'activité agricole dynamique ? • Évolution de la SAU dédiée à l'agriculture traditionnelle et à l'agriculture biologique • Évolution du nombre d'exploitations agricoles • Évolution du nombre d'exploitations biologiques (actuelles et en conversion) • Évolution de la consommation d'espaces dans les espaces agricoles à fort potentiel ? • Évolution des surfaces agricoles en friche	
Origine de la donnée Agreste Chambre d'agriculture 37 DRAAF CVL IGN (ortho photo, OCS-GE)	Type de représentation Valeurs brutes Graphiques (barres, lignes, secteurs) Cartographie
Mode de calcul Calculs statistiques : • Évolution de la SAU = SAU année N - SAU année N-1 • % agriculture biologique = SAU en bio / SAU totale x 100 • Nb exploitations = variation du nombre d'exploitations entre deux dates	T0 SAU 2020 : 46 766ha 640 exploitations agricoles
Date de la donnée 2020	Périodicité d'actualisation de la donnée Annuelle

Paysages / Patrimoine

Les paysages « quotidiens » et le patrimoine bâti sont-ils préservés et valorisés ? • Nombre de sites patrimoniaux protégés • Intégration paysagère des nouvelles constructions • Suivi qualitatif des franges urbaines et rurales • Suivi des espaces de nature en ville	
Origine de la donnée EPCI / Communes SMAT	Type de représentation Valeurs brutes Graphiques (barres, lignes, secteurs) Cartographie
Mode de calcul Calculs statistiques : • Nombre d'éléments patrimoniaux = par commune, par secteur • Évolution = % de sites nouveaux classés ou valorisés • Ratio = nombre d'éléments protégés / nombre total d'éléments repérés • Analyse qualitative de l'intégration paysagère et des franges urbaines (constitution d'une grille d'analyse paysagère nécessaire et photo-interprétation)	T0 11 sites classés et 18 sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco Environ 50% du territoire concerné par un site Unesco et sa zone tampon 18 SPR 169 éléments de patrimoine culturel situés en zone inondable
Date de la donnée 2020 (Cerema) / 2025	Périodicité d'actualisation de la donnée Annuelle

Ressource en eau

La ressource en eau est-elle préservée en quantité et en qualité ? • État des masses d'eau superficielles et souterraines (écologique + chimique) • Évolution des volumes prélevés par EPCI • Consommation d'eau potable par habitant • Rendement des réseaux (fuites) • Nombre de communes soumises à des plans de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques • Capacité totale de traitement des eaux usées et pourcentage utilisé	
Origine de la donnée Agence de l'eau Loire-Bretagne Observatoire de l'eau CVL Collectivités (services d'eau) ARS DDT	Type de représentation Valeurs brutes Graphiques (barres, lignes, secteurs)
Mode de calcul Calculs statistiques : • $\text{Volume prélevé} = \text{données brutes} / \text{commune ou EPCI}$ • $\text{Taux de prélèvement} = \text{volume prélevé} / \text{volume autorisé (ou « prélevable »)}$ • $\text{Rendement des réseaux} = \text{volume consommé} / \text{volume prélevé} \times 100$ • $\text{Capacité de traitement} = \text{capacité totale} / \text{population desservie}$ • $\text{Taux d'usage domestique} = \text{consommation eau potable} / \text{hab}$ • $\text{Indicateurs de qualité} = \% \text{ de masses d'eau en bon état chimique/écologique}$	T0 <i>Qualité de l'eau et protection</i> 76 périmètres de protection des captages dont 66 en DUP 5 cours d'eau en bon état écologique (la Loire, le Cher, la Choisille et ses affluents, la Bresme et ses affluents, le Doigt et ses affluents) et 4 en mauvais état écologique: La Bédouire et ses affluents (GR2215), La Cisse et ses affluents (GR0311B), Le Filet et ses affluents (GR2201), Le Vieux Cher et ses affluents (GR2186)) Un état chimique dégradé des eaux de surfaces et de 3/4 masses d'eau souterraines <i>Volumes prélevés sur le territoire</i> 26 064 089 m ² : TEV (2021)= 2 556 032m ³ TVI (2023)=3 241 799 m ³ TMVL (2023) = 20 266 258m ³
Date de la donnée 2019, 2021, 2022, 2023	Périodicité d'actualisation de la donnée Annuelle

Énergie / Climat

Les objectifs de réduction des GES et de transition énergétique sont-ils atteints ? • Évolution des émissions de GES par secteur • Évolution de la consommation énergétique par secteurs en GWh • Évolution de la production locale d'ENR par type d'énergie • Bilan de la production d'énergies renouvelables / consommation d'énergie • Évolution du mix énergétique • Évolution de la consommation énergétique par secteur et par habitant	
Origine de la donnée PCAET, Observatoire régional de l'énergie, Ademe, Insee, EPCI, DREAL 37	Type de représentation Valeurs brutes Graphiques (barres, lignes, secteurs)
Mode de calcul Calculs statistiques : • Évolution des GES = $(\text{GES année N} - \text{GES année N-1}) / \text{GES année N-1} \times 100$ • Consommation énergétique / secteur = valeurs absolues (GWh) + % par secteur • Consommation énergétique / hab = GWh / population • Part du renouvelable = $(\text{production ENR} / \text{conso totale énergie}) \times 100$ • Évolution du mix énergétique = variation en % de chaque type d'énergie • Bilan de production = production ENR (éolien, solaire, méthanisation...) / an	T0 <i>GES</i> TMVL (2018) : 1 096 999 teqCO ₂ TEV (2012) : 180 000 teqCO ₂ TVI (2016) : 304 000 teqCO ₂ <i>Consommation énergétique</i> TMVL (2018) : 5 785 GWh TVI (2016) : 1246 GWh TEV (2012) : 845 GWh Les secteurs résidentiel et de transport sont les plus gros consommateurs. <i>Production d'énergie renouvelable</i> TMVL (2017) : 6% soit 370 GWh TEV (2015) : 9% soit 73 GWh TVI (2016) : 2% soit 22,4 GWh. Les potentiels de production permettent de couvrir en moyenne entre 15 et environ 30% de la consommation actuelle. Dans le cas de scénarios volontaristes de réduction des consommations, le taux de couverture des besoins énergétiques est de : 74 % sur le territoire de Touraine Vallée de l'Indre à horizon 2050 ; 31 % sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire à horizon 2050
Date de la donnée 2012, 2015, 2016, 2017, 2018	Périodicité d'actualisation de la donnée Annuelle

Qualité de vie (santé, pollution, déchets)

L'exposition des personnes aux pollutions et nuisances s'est-elle réduite ? La qualité de l'air s'est-elle améliorée ? La gestion des déchets s'est-elle améliorée ? • Évolution de la qualité de l'air (PM10, PM2.5, NO2) • Évolution de la population exposée aux nuisances sonores (transports, activités) • Production de déchets ménagers par habitant • Taux de recyclage et de valorisation de la matière • Accessibilité aux espaces verts	
Origine de la donnée Atmo CVL, ARS CVL, EPCI, Déchèteries du territoire	Type de représentation Valeurs brutes, graphiques (barres, lignes, secteurs)
Mode de calcul Calculs statistiques : • Qualité de l'air = évolution des concentrations annuelles moyennes ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) PM10, PM2.5, NO2 • Population exposée au bruit = population dans les zones > seuils réglementaires (Lden, Ln) • Déchets par habitant = tonnage total / population • Taux de recyclage = $(\text{tonnage recyclé} / \text{tonnage total collecté}) \times 100$ • Accessibilité aux espaces verts = % de population située à moins de 300 m d'un espace vert	T0 <i>Pollution de l'air</i> NO2 : Supérieure aux recommandations de l'OMS, notamment aux abords des axes de déplacement PM10 et PM2,5: Ensemble du territoire potentiellement concerné par des dépassements <i>Nuisances sonores</i> Plusieurs communes impactées par les nuisances sonores routières (Tours, Chambray-lès-Tours, La Riche, Parçay-Meslay, Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Cyr-sur-Loire, et à Saint-Avertin et les communes le long des grandes autoroutes et départementales). Communes impactées par les nuisances sonores ferroviaires: Berthenay, Chambray-lès-Tours, Chançay, Joué-lès-Tours, La Riche, La Ville-aux-Dames, Larçay, Montbazou, Montlouis-sur-Loire, Monts, Reugny, Saint-Avertin, Sainte-Catherine-de-Fierbois, Saint-Genouph, Saint-Pierre-des-Corps, Savonnières, Sorigny, Thilouze, Tours, Veigné, Vernou-sur-Brenne, Villandry, Villeperdue, Vouvray. <i>Déchets</i> Déchets par habitants : TMVL 467 kg/habitant (2023) et TEV: 616,3 kg/habitant (2020). TVI données à l'échelle du SMITCOM uniquement : 603 kg/habitant (2023) Taux de recyclage: 20% pour TMVL, 18% pour TEV et 17% pour TVI (échelle du SMITCOM uniquement)
Date de la donnée 2019, 2020, 2022, 2023	Périodicité d'actualisation de la donnée Annuelle

Habitat / Logement

La construction de nouveaux logements suit elle les orientations du SCoT ? • Part des logements situés dans les enveloppes urbaines principales • Nombre de logements construits par niveau d'armature • Densité des opérations de logements en extension, selon l'armature urbaine. • Diversité de la programmation logement (répartition par type, taille, statut d'occupation... au sein des opérations nouvelles) • Nombre de logements vacants (avec distinction selon la durée)	
Origine de la donnée DREAL Centre, ATU, Atlas des sites de projet, Sit@del2	Type de représentation Valeurs brutes, graphiques (barres, lignes, secteurs)
Mode de calcul Calculs statistiques : • Part dans les enveloppes urbaines principales = logements construits dans les zones ciblées / total logements × 100 • Densité des opérations = nombre de logements / superficie de l'opération (log/ha) • Répartition par secteur = % de logements par secteur (cœur d'agglomération sensible, cœur d'agglomération stratégique, pôle relais d'attractivité, pôle de bassin, pôle de proximité, pôle de proximité sensible). • Diversité du parc = part des logements par type, surface, statut (en % du total) • Vacance = logements vacants / total logements × 100 (et durée moyenne de vacance si disponible)	T0 <i>Typologie de logement</i> 2010-2020: 23 000 logements construits 44% des logements en tissu mixte et dense 27% en quartier résidentiel et lotissement pavillonnaire, 25% en centre-ville, bourg et polarité locale et 4% en hameau et habitat individuel diffus 46% de la population est située en zone inondable <i>Qualité des logements</i> 4000 logements de qualités médiocre ou très médiocre 3 300 logements potentiellement indignes. 50% du parc de logements construits avant la première réglementation technique 3000 logements réhabilités avec l'aide de l'Anah au cours des dix dernières années
Date de la donnée 2019, 2020, 2022, 2023	Périodicité d'actualisation de la donnée Annuelle